

## **Succès du Cabinet !**

Le Cabinet BENOIT et Associés a été saisi par des propriétaires qui souhaitent contester la réalisation de travaux par leurs voisins.

Ces travaux consistaient en une avancée et une réhausse de leur construction et entraînaient des conséquences importantes sur l'ensoleillement de l'habitation des clients du Cabinet.

A la suite de l'intervention des Avocats, les voisins ont renoncé à leur projet d'extension et de réhausse.

Ils ont, par la suite, déposé et obtenu une autorisation d'urbanisme concernant des travaux de très moindre importance respectant ainsi l'ensoleillement et l'intimité des clients du Cabinet.

Ce dossier démontre encore une fois que l'intervention d'Avocats experts en droit de l'urbanisme permet de régler des litiges sans recourir à la juridiction administrative.

Le Cabinet BENOIT et Associés demeure à votre disposition pour vous assister dans tout litige en matière d'urbanisme.